

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE DEPANNAGE ELECTRIQUE AU GYMNASSE – DEVIS (109-2025)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que de nombreux points lumineux à l'intérieur du gymnase sont hors service et que le système d'éclairage génère de forte consommation énergétique.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'améliorer la performance énergétique par le remplacement de l'éclairage actuel par un système à LED qui permettra :

- De réduire la consommation électrique du gymnase,
- D'améliorer la qualité de l'éclairage pour les usagers,
- De diminuer le coût de maintenance.

L'entreprise SPIE propose de réaliser ces travaux pour un montant de 4 390,25€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe du remplacement du système d'éclairage actuel par un éclairage à technologie LED,
- D'autoriser Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise SPIE d'un montant de 4 390,25€ HT et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau